



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD DE LA DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 42 et 44, 32^e Avenue

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 11 mai 2021 à 19 h 30 à *huis clos*, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-007-2	42 et 44, 32 ^e Avenue (adresses projetées)	H-14	1 954 425 (lots projetés : 6 426 201 à 6 426 203)	Permettre un empiètement de l'aire de stationnement projetée devant la façade du bâtiment principal de 30.07 % au lieu de 30 % et l'empiètement partielle de l'aire de stationnement projetée en cour arrière au lieu de la cour avant secondaire tels qu'exigés par les articles 5.2.1 paragraphe 5 et 5.3.4 du règlement de zonage numéro 7200

Conformément à l'*Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux* en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **24 avril 2021 au 10 mai 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 23 avril 2021

Marie-Renée Houde
Greffière

COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-007-2

Propriété sise au 42, 32^e Avenue (adresses projetées : 42 et 44, 32^e Avenue et lot 1 954 425, lots projetés : 6 426 201 à 6 426 203)

En lien avec la directive du gouvernement du Québec, liée à la COVID-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h la journée même de la séance du conseil à laquelle ce dernier va statuer sur la demande.**

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande : **11 mai 2021**

Votre identification

Prénom

Nom

Adresse

Courriel

Téléphone

Commentaires ou questions (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

Soumettre à : greffe@villebdf.ca

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE



ORTHOPHOTO



SECTEUR ENVIRONNANT



42, 32^e avenue
(emplacement visé par la demande –
Photo prise dans Accès Cité Territoire)



38, 32^e avenue
(voisin de gauche – Photo prise
dans Accès Cité Territoire)

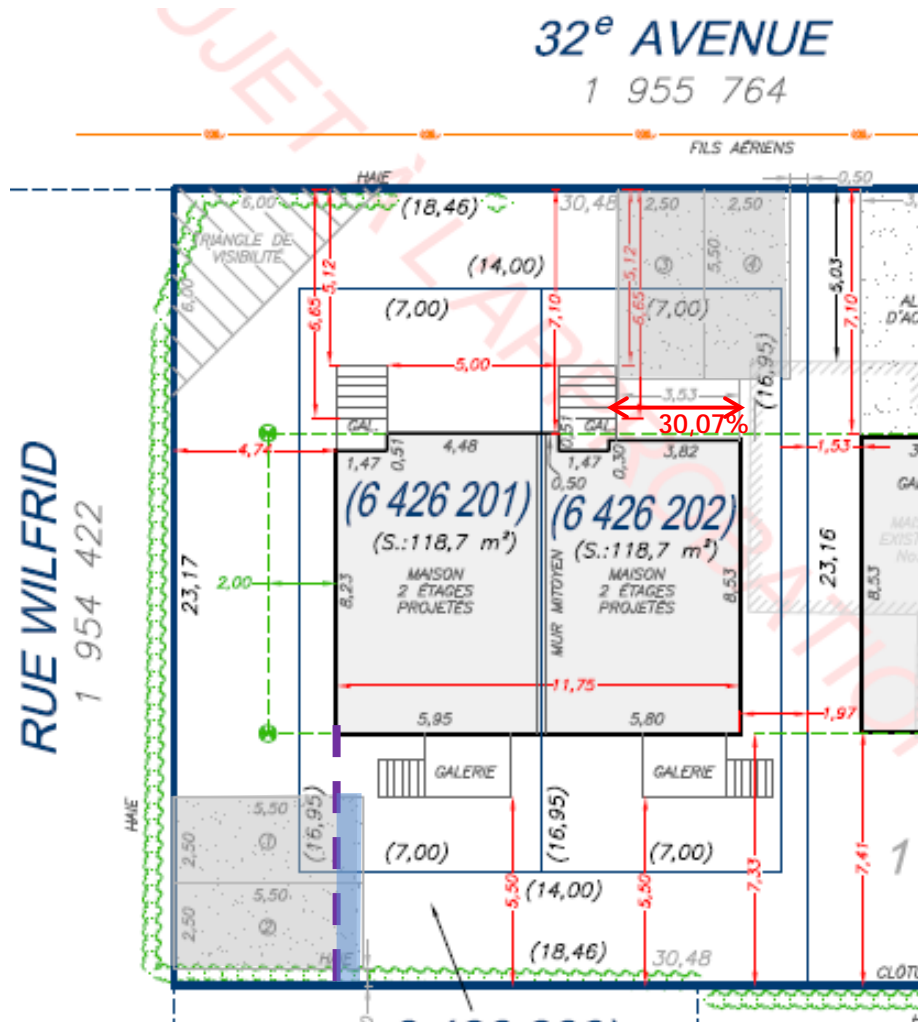


383, rue Wilfrid
(voisin de droite – Photo prise
dans Accès Cité Territoire)

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- L'empiétement de l'aire de stationnement projetée devant la façade du bâtiment principal de 30,07% au lieu de 30% (art 5.2.1 paragraphe 5*);
- L'empiétement partielle de l'aire de stationnement projetée en cour arrière au lieu de la cour avant secondaire (art 5.3.4*)



Légende

- Aire de stationnement
- Délimitation de la cour avant et arrière
- Partie de l'aire de stationnement en cour arrière

* Du règlement de zonage numéro 7200